
Réponses de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Consultation du
Groupe-conseil sur
l'actualisation de la
Stratégie québécoise de
la recherche et de
l'innovation

8 septembre 2009

Préambule

Représentant 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ considère que l'innovation et la R-D doivent être au cœur des efforts à déployer pour stimuler l'économie québécoise et préparer l'avenir. Dans cette perspective, nous sommes heureux de participer, comme nous l'avons fait lors des consultations précédentes, aux travaux portant sur l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).

1. Quels sont les choix que vous estimez prioritaires en matière de R-D et d'innovation pour assurer le développement du Québec au cours des trois ou cinq prochaines années?

Contribuer davantage au développement d'une culture de l'innovation en entreprise- Le contexte économique actuel constitue un défi posé à l'ensemble de la société québécoise. Il s'agit également d'une opportunité pour adapter nos pratiques et mettre davantage en valeur le développement de l'innovation et de la R-D au sein des entreprises d'ici. Nous considérons que la SQRI constitue un outil structurant pouvant permettre au Québec de mieux tirer son épingle du jeu. Forte de son réseau, la FCCQ ne ménage d'ailleurs aucun effort, notamment avec le comité *Entreprise innovante*, pour valoriser une culture de l'innovation auprès de ses membres.

Pour poursuivre sur cette lancée et multiplier le nombre d'entreprises québécoises qui investissent en innovation et en R-D, il faut cependant franchir une nouvelle étape. Dans le partage des ressources ainsi que dans l'articulation des programmes, cela implique une façon de faire qui ne repose plus uniquement sur un modèle séquentiel où la recherche s'effectue en institutions alors que l'entreprise se contente de l'adapter et de la commercialiser. La maturité de notre économie et le virage entrepris ont changé la donne de façon structurante. En effet, le modèle unidirectionnel dans lequel les idées naissent en institution et sont transmises en entreprise est aujourd'hui dépassé. Des idées développées en entreprises peuvent maintenant être transmises en institutions. Qu'il s'agisse des innovations dans le domaine des technologies de l'information, du traitement des eaux, du design industriel, dans le domaine maritime ou en gestion des milieux humides, les exemples de cette nouvelle réalité sont nombreux. Il importe maintenant de développer un modèle plus circulaire où la recherche scientifique effectuée en entreprise est également valorisée au même titre que celle effectuée en institution. À court terme, la FCCQ invite le MDEIE à faire réaliser une étude gouvernementale qui dresserait de façon plus précise l'évolution de la croissance de la recherche scientifique réalisée en entreprise, ses impacts ainsi que les retombées pour les entreprises et la société québécoise.

Dans cette optique, nous croyons que la deuxième phase de la SQRI, couvrant la période de 2010-2013, doit prioriser le développement de la recherche au sein des entreprises. Avec 400M\$ pour des mesures visant la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances ainsi que 420M\$ pour les infrastructures de recherche, les institutions publiques ont obtenu la part du lion de la première phase de la SQRI. En comparaison, les entreprises ont pu bénéficier de 80M\$¹ en dépenses fiscales. Pour assurer la compétitivité à long terme du Québec et créer davantage de richesse sur l'ensemble du territoire, il importe maintenant de reconnaître le bénéfice pour la société québécoise de la recherche scientifique effectuée en entreprise. Cela implique un accroissement plus soutenu des investissements liés à la recherche scientifique réalisée directement en entreprise. En ce sens, il convient de tendre vers un rééquilibrage marqué sur le plan du soutien financier à la recherche.

2. Dans l'actuelle stratégie, quelles sont les mesures qui vous sont apparues les plus efficaces et qui méritent d'être maintenues? À l'inverse, lesquelles devraient faire l'objet d'une révision approfondie ou être abolies?

Une simplification nécessaire des mesures - Prises individuellement, les différentes mesures qui composent la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation sont intéressantes. Dans le quotidien d'une entreprise désireuse d'investir en innovation et en R-D, elles apparaissent cependant, prises ensemble, comme étant trop nombreuses, trop fragmentées et trop complexes. La SQRI doit permettre de stimuler l'investissement en entreprise. Or, le nombre élevé de programmes différents, jumelé à leur fragmentation, entraîne des coûts administratifs qui pourraient plutôt être investis en recherche et développement. Concrètement, les entreprises doivent généralement procéder à des assemblages de programmes qui parfois poursuivent des objectifs incompatibles pour obtenir un soutien gouvernemental adéquat. Cela s'avère ardu et nécessite la mobilisation de plusieurs ressources. Cette problématique décourage également plusieurs entrepreneurs qui préfèrent alors ne pas effectuer de demande. De même, pour certaines entreprises, la complexité des formulaires, jumelée aux conditions qu'il importe de rencontrer, ne justifie pas le temps consacré à la préparation d'un dossier. La mesure visant à défrayer une partie du salaire d'un chercheur est d'ailleurs un exemple de cette problématique.

Pour assurer un meilleur soutien à l'innovation et à la R-D, nous suggérons au Groupe-conseil sur l'actualisation de la SQRI de voir à une simplification des mesures et des programmes de soutien. Le regroupement des mesures similaires sous un programme élargi facilitera la tâche à ceux et celles qui participent déjà au succès de la stratégie québécoise. En simplifiant l'accès au soutien gouvernemental, de tels regroupements de programmes inciteront également de nouvelles entreprises à prendre le virage de l'innovation. Pour les mêmes raisons, nous suggérons aussi au Groupe-conseil sur l'actualisation de la SQRI de s'attaquer à la complexité des mesures en place. Dans cette optique, nous croyons que le Groupe-conseil devrait aussi revoir la formule des consortiums. Ceux-ci doivent composer avec une série de cumuls de programmes et d'obligations spécifiques associées à chaque programme. Cela engendre de nombreux délais et des frais de

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Un Québec innovant et prospère: Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, 2006, p.18.

gestion élevés qui constituent autant de sommes et d'efforts qui ne peuvent être investis directement en innovation et en R-D. En conséquence, nous recommandons l'assouplissement des règles pour l'établissement des consortiums et ce, en favorisant leur gestion par les entreprises promoteurs de projets de recherche. Une telle mesure favorisera le développement de structures internes de recherche dans les entreprises de moindre taille.

3. Quelles autres actions ou mesures le gouvernement du Québec pourrait-il mettre en œuvre afin de contribuer à améliorer le système québécois d'innovation?

Privilégier le modèle des crédits remboursables – Dans la foulée d'une simplification des mesures de soutien à l'innovation et à la R-D, nous proposons que la SQRI s'appuie davantage sur le principe du crédit d'impôt remboursable. En pratique, cette approche revêt plusieurs avantages. En plus de contribuer à la simplification du système québécois d'innovation, elle offre un effet levier sur le financement des initiatives prises en entreprises. L'élargissement de la formule du crédit d'impôt remboursable permettrait d'ailleurs aux entreprises visées de réunir plus facilement un niveau suffisant de capital pour assurer la participation des institutions financières au financement global de leurs projets d'innovation et de R-D. Alors que les retombées des investissements en innovation et R-D doivent souvent se calculer en années, cette approche a le mérite de faciliter le financement à long terme des initiatives portées par les entreprises. De même, nous croyons que cet élargissement doit reconnaître que l'innovation signifie davantage que la conception de produits. Il devrait englober la commercialisation, les changements organisationnels structurants, les nouvelles méthodes de production et encourager les investissements qui contribuent de façon importante à l'accroissement de la productivité.

Par ailleurs, nous proposons que le secteur manufacturier innovant soit admissible au Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques. De façon plus spécifique, nous croyons qu'un crédit d'impôt remboursable sur les salaires versés notamment pour la réalisation et le développement de processus d'innovation en technologies de production, environnementales, d'équipements industriels, des matériaux, des matériaux composites, en matière d'énergie et des biotechnologies aura des effets structurants sur l'économie québécoise. En plus de favoriser la création/consolidation des emplois au Québec dans des secteurs d'excellence reconnus, cet élargissement contribuerait à accroître la compétitivité manufacturière du Québec et ce, sur l'ensemble de son territoire.

L'actualisation de la SQRI offre une occasion unique de mobiliser notre société derrière l'objectif de faire du Québec un endroit plus prospère. Au moment où le gouvernement de l'Ontario effectue une offensive pour favoriser l'innovation et attirer les investissements dans des secteurs d'avenir, cette consultation arrive d'ailleurs à point nommé. Dans cette veine, la FCCQ considère que cette actualisation doit conduire à une nouvelle étape, soit le développement plus soutenu d'une culture de l'innovation et de la R-D en entreprise. Pour ce faire, il faut maintenant reconnaître la valeur des efforts d'innovation et de R-D effectués en entreprise en procédant à un rééquilibrage. Cela implique une actualisation du système québécois d'innovation afin que soit accordé un support approprié aux initiatives prises en entreprise, tout comme c'est le cas au sein

du secteur institutionnel. Cela implique aussi une simplification des mesures en place au profit d'un élargissement de la formule des crédits d'impôt remboursables.